

DEMANDE DE SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES DE LA NEF

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

ÉTAPE 1

Complétez, datez et signez le bulletin de souscription aux Parts Sociales de la Nef ainsi que le formulaire d'auto-certification fiscale et le Questionnaire relatif à l'identification des Personnes Politiquement Exposées qui se trouvent à la suite (obligatoire). Si vous avez déjà rempli le formulaire d'auto-certification et que votre situation fiscale n'a pas changé, ne le remplissez pas.

ÉTAPE 2

Si vous êtes nouveau client ou si vous avez souscrit à un produit Nef depuis plus de 12 mois, joignez obligatoirement les pièces justificatives ci-dessous :

Cochez les cases au fur et à mesure afin de ne rien oublier.

- Une pièce d'identité **impérativement en cours de validité** : Carte nationale d'identité recto-verso, passeport ou titre de séjour étranger.
- Un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).
- Un justificatif de domicile **de moins de trois mois** au nom du titulaire du compte : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie ou de multimédia, Avis d'échéance de loyer, Taxe d'habitation, Taxe foncière.
- Un justificatif d'activité : dernier avis d'imposition ou de non-imposition complet (toutes les pages).

Si vous avez souscrit à un produit Nef au cours des 12 derniers mois :

J'atteste que :

- je n'ai pas changé d'adresse
- ma situation économique n'a pas changée

Si tel est le cas, je ne joins pas de pièces justificatives.

Pour tout changement de domicile ou de situation économique, j'envoie le justificatif correspondant.

Dans tous les cas, joignez :

- Un chèque du montant de votre souscription (90 € minimum) établi à votre ordre, avec votre signature au verso du chèque.
- Pour les versements supérieurs à 6 fois les revenus mensuels du titulaire, joignez obligatoirement un justificatif d'origine des fonds. Exemple : tout document attestant de la vente d'un bien immobilier mentionnant les nom et prénom du titulaire et le montant de la vente, attestation de donation, dévolution successorale en cas d'héritage.

ÉTAPE 3

Envoyez votre dossier de souscription et l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse suivante :

La Nef

Immeuble Woopa
8 avenue des Canuts
CS 60032
69517 Vaulx-en-Velin Cedex

Pour toute question vous pouvez lire notre **Foire Aux Questions** ou contacter un conseiller de la Délégation Particuliers au 04 81 65 00 00 ou delegation.particuliers@lanef.com

CADRE RÉSERVÉ À LA NEF

Remise n° _____
le _____

DEMANDE DE SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES DE LA NEF

EXEMPLAIRE : ■ NEF ■ TITULAIRE

TITULAIRE

N° client (à préciser si vous le connaissez) : _____

INFORMATIONS PERSONNELLES

IDENTITÉ

Civilité : M. Mme

Nom de naissance : _____ Nom marital ou d'usage : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____ à : _____ Dpt : _____

Nationalité : _____ Deuxième nationalité : _____

Situation familiale : Célibataire Concubinage PACS Séparé(e) Veuf(ve) Marié(e) Divorcé(e)

COORDONNÉES

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Mobile : _____ Téléphone Fixe : _____

Courriel (obligatoire) : _____

Je confirme que la Nef pourra me joindre aux coordonnées renseignées à la rubrique « informations personnelles » du présent formulaire. J'ai été informé du fait que l'accès aux services de gestion en ligne de la Nef nécessite la communication d'une adresse courriel valide.

Comment avez-vous connu la Nef ?

 Je suis déjà sociétaire Entourage Salon et Manifestations Internet Média
 Groupe local Nef / Sociétaire Nef Alternatiba Partenaire Nef Autre : _____

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statut professionnel : Actif (ve) Demandeur d'emploi Élève-Étudiant Sans activité Retraité(e)Profession : Agriculteur exploitant Artisan, commerçant, chef d'entreprise Profession intermédiaire Cadre Employé Ouvrier Autre, précisez : _____

Secteur d'activité : _____

Afin d'appliquer la réglementation relative à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, nous vous demandons d'indiquer les informations ci-dessous :

Revenus nets mensuels

Nature des revenus

 Salaires et traitements : _____ € nets mensuels Pensions de retraite : _____ € nets mensuels Revenus fonciers : _____ € nets mensuels Autres ressources (nature à préciser : _____) : _____ € nets mensuels Prélèvements sur le compte de l'exploitant (entrepreneurs individuels) : _____ € nets mensuels

Patrimoine net global

Pour l'évaluation du montant total de votre patrimoine, vous devez estimer la valeur de votre résidence principale ; votre (vos) résidence(s) secondaire(s) ; vos biens immobiliers locatifs ; vos placements financiers (assurance-vie, épargne salariale, livrets, parts de sociétés, etc.) ; votre (vos) véhicule(s) ; vos autres biens (bijoux, œuvres d'art, etc.).

- < 150 000 € 150 001 € - 300 000 € 300 001 € - 450 000 € 450 001 € - 600 000 € 600 001 € - 800 000 € 800 001 € - 1 300 000 € > 1 300 000 €

Origine des fonds déposés

- Épargne sur revenus Héritage Donation Produit d'une vente immobilière Autres : _____

Pour les versements supérieurs à 6 fois les revenus mensuels du titulaire, joindre obligatoirement un justificatif d'origine des fonds. La Nef se réserve le droit de vous demander un justificatif complémentaire.

SOUSCRIPTION**QUESTIONS DE COMPRÉHENSION**

La souscription de parts sociales étant un placement à long terme comportant des risques de perte en capital et avec un taux de rémunération limité, la réglementation nous demande de vous poser les questions de compréhension suivantes :

- Les parts sociales sont-elles un placement long terme dont la liquidité n'est pas garantie ? Oui Non
 - La valeur de remboursement des parts sociales comporte-t-elle des risques de perte en capital et leur rachat obéit-il à une procédure spécifique ? Oui Non
 - La rémunération des parts de capital est-elle versée sous forme d'intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale et plafonné par la Loi ? Oui Non
 - L'objectif de cet investissement est-il de soutenir la Nef en plaçant de l'argent à moyen/long terme ? Oui Non
 - Avec cette souscription, le montant total des parts détenue à la Nef représente-t-il moins de 25% de mon épargne globale ? Oui Non
- Si ce n'est pas le cas, un conseiller prendra contact avec vous pour étudier la pertinence de cette souscription.

SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES

Nombre de parts souscrites : _____ parts de 30 € = _____ €

Écrire le nombre de parts sociales en toutes lettres : _____ parts.

Je suis informé(e) que les éléments réglementaires liés à l'assemblée générale de la Nef (convocation, éléments de vote à distance, documents d'informations) sont envoyés par voie électronique. **Merci de cocher la case suivante si vous préférez recevoir tous ces éléments par courrier postal :**

RÈGLEMENT

- Règlement par chèque à la Nef du montant de ma souscription, émis depuis un compte à mon nom, établi à mon ordre et signé au dos.
- Règlement par débit de mon Livret Nef pour la souscription des parts sociales.

FISCALITÉ

La loi de finances 2020 (n°2019-1479 du 28 décembre 2019) a apporté une modification substantielle au dispositif d'avantage fiscal dont bénéficiaient les parts sociales de la Nef.

A partir du 1^{er} janvier 2020, nous ne pouvons garantir que la souscription de parts sociales Nef pourra bénéficier de la déduction fiscale, c'est pourquoi, nous n'émettons plus d'attestation fiscale jusqu'à clarification de la situation.

Pour en savoir plus sur l'évolution de l'éligibilité des parts sociales de la Nef à l'avantage fiscal, rendez-vous sur le site de la Nef : <https://www.lanef.com/actu-parts-sociales>.

ACCEPTATION DES CONDITIONS ET SIGNATURES

Je certifie sur l'honneur que les informations fournies sur ce formulaire, qui sont nécessaires à la souscription de mes parts sociales Nef, sont exactes et sincères.

Je m'engage à informer la Nef de tout changement pouvant affecter ma situation et notamment en cas de changement de ma résidence permanente, ainsi que de tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans le présent bulletin incorrectes.

Je reconnais accepter l'ensemble des conditions liées à la souscription, des parts sociales précisées dans le présent bulletin de souscription.

J'ai bien noté que la Nef répartira au mieux ma souscription en fonction des parts sociales commercialisées. Le directoire définit chaque année la règle d'attribution de parts A et B.

Je reconnais en outre avoir pris connaissance des statuts ainsi que des caractéristiques des parts sociales, décrites dans la fiche d'informations pré-contractuelles consultables sur www.lanef.com

Je reconnais avoir été informé de mon droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendaires (fiche précontractuelle). Je peux exercer ce droit en téléchargeant le bordereau de rétractation sur www.lanef.com

La remise du présent formulaire n'engage pas la Nef qui se réserve la décision de procéder ou non à la souscription des parts sociales demandée.

J'atteste avoir conservé une copie du présent bulletin..

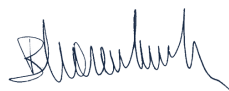
J'accepte que la Société Financière de la Nef, en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel, recueille des données me concernant. Les informations m'expliquant pourquoi et comment la Société Financière de la Nef utilisera mes données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont je dispose, figurent dans la Notice d'information sur la protection des données personnelles présente sur le site internet www.lanef.com.

Pour finaliser votre souscription, merci de cocher la case concernant le traitement des données à caractère personnel.

J'accepte de recevoir des offres de la Nef pour des produits et services non analogues à ceux souscrits aujourd'hui : oui non
J'accepte que la Nef m'envoie des offres de ses partenaires : oui non

Fait à : _____ le : ____ / ____ / ____

Signature du Président du Directoire :



Bernard Horenbeek

Signature du titulaire :



Le label Finansol garantit
la solidarité et la transparence des produits d'épargne de la Nef ainsi que de ses parts sociales.
Le capital investi (parts sociales) n'est pas garanti.
Plus d'informations sur www.finance-fair.org

Garantie des dépôts dans les Établissements de Crédit : Conformément à l'article L.312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier, les établissements de crédit agréés en France adhèrent à un fonds de garantie des dépôts qui a pour objet d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou autres fonds remboursables. Le Fonds de Garantie des Dépôts et des Résolutions, créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, a pour mission principale d'indemniser aussi rapidement que possible les déposants, mais dans certaines conditions et en particulier dans la limite d'un plafond de 100 000 €, lorsque l'établissement auquel ils ont confié leurs avoirs ne peut plus faire face à ses engagements. Pour plus de détails : www.garantiedesdepots.fr.